



NIF : 41.20.200.000.420.48

## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 Décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'UNIVERSITE DE TIPAZA informe L'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2026, Ayant pour objet :

### **« ACQUISITION DE CLIMATISATION AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE TIPAZA »**

Qu'après analyse et évaluation des offres techniques et financières, le projet est attribué provisoirement comme suit :

| Nom du projet                                                        | Nom de L'entreprise               | Montant de l'Opération en DA (TTC) | Montant de l'Opération après correction en DA (TTC) | Délais d'exécution       |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ACQUISITION DE CLIMATISATION AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TIPAZA</b> | <b>SARL EL BARAKA ELECTRONICS</b> | <b>24 865 523,95 DA</b>            | <b>24 865 524,05 DA</b>                             | <b>Trente (30) jours</b> |

**N.B :**

les soumissionnaires peuvent déposer un recours dans un délai de 10 jours à partir de la première parution de ce bulletin, et ce, Conformément aux dispositions de l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires désirant connaître les détails de l'évaluation technique et financière de leurs plis, peuvent se rapprocher des services du centre universitaire dans un délai de 03 jours à partir de la première parution de ce bulletin pour leur communiquer ces résultats, par écrit.